



Lettre ouverte aux députés et sénateurs

Proposition de loi Duplomb visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur :

revenir à un débat démocratique de qualité

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le vote de la Commission Mixte Paritaire qui s'est tenue lundi 30 juin concernant la proposition de loi Duplomb a confirmé un texte :

- qui n'a pas fait l'objet de débat au sein de l'Assemblée nationale suite au vote de la motion de rejet par les porteurs de la loi, une procédure inédite dans la 5ème République,
- qui prévoit des mesures pour des contraintes concernant une petite partie du secteur agricole tout en mettant de côté des contraintes pourtant partagées par le plus grand nombre : précarité du revenu, instabilité économique, gestion des aléas climatiques ...

A cet égard, les Conseils d'Administration des CIVAM Bio Béarn et CIVAM Béarn du 30 juin 2025 se sont positionnés contre cette proposition de loi, s'inscrivant dans la lignée des positions portées par le Réseau CIVAM national, lui-même membre du *Collectif Nourrir* composé de 54 associations agricoles, environnementales, de consommateurs.

Nous ne reprendrons pas ici la liste d'arguments et d'inquiétudes exprimés par les associations, médecins, scientifiques, et bien entendu agriculteurs. Pour nous, cette proposition de loi n'est ni une avancée, ni nécessaire, ni bénéfique. Elle marque un retour en arrière après des années d'efforts déployés pour une agriculture durable, et ignore les démonstrations concrètes faites dans les territoires prouvant qu'une agriculture vertueuse est possible.

Nous souhaitons en revanche apporter ces éléments de réflexion : voter CONTRE cette loi, c'est

- reconnaître que le débat démocratique ne peut être ainsi court-circuité,
- acter qu'un trop grand nombre de contraintes ont été écartées du texte, telles que la précarité du revenu, la gestion des aléas climatiques, des crises économiques, excluant de fait les difficultés rencontrées par toute une partie du secteur
- prendre en considération la santé publique,
- rappeler que l'avenir de l'agriculture ne se construira pas en autorisant des élevages de 85 000 poulets ou 3 000 porcs élevés hors sol ou en dérogeant à l'usage de pesticides dangereux dont les effets perdureront dans l'environnement pendant des années.

Cette proposition de loi, non débattue et excluant une majorité des producteurs et productrices, n'est pas l'aboutissement d'une discussion démocratique ni une demande émanant du terrain. Elle ne simplifiera pas nos métiers et ne favorisera pas le développement de modèle durable. En ce sens, elle doit être rejetée et soumise à nouveau à un processus démocratique sérieux, inclusif et représentatif de la réalité de notre secteur.

Nous vous invitons à intégrer ces éléments dans votre réflexion, afin de mesurer pleinement l'enjeu fondamental et existentiel de ce vote pour notre secteur.

Les Conseils d'Administration des CIVAM Béarn et CIVAM Bio Béarn